

Victoire Interoblig

FCP OBLIGATIONS INTERNATIONALES ET AUTRES TITRES DE CRÉANCE INTERNATIONAUX

Forme juridique : **Fonds Commun de Placement**

Date d'agrément COB : **12 mai 1992**

Orientation : **Obligations internationales**

Dépositaire : **Aviva Vie**

Gestionnaire financier : **Aviva Gestion d'Actifs**

Degré de risque : **Modéré**

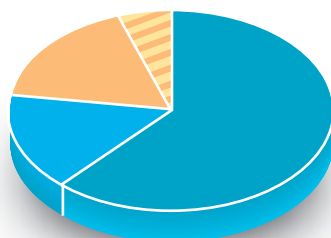
CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

L'investissement est réalisé exclusivement au travers d'un OPCVM maître dénommé "Victoire Oblig International" et accessoirement en liquidités. Le portefeuille sera investi et/ou exposé sur les marchés de taux de membres de la zone euro, ou éventuellement, non membres. Le FCP pourra détenir en portefeuille des TCN français et étrangers négociés sur un marché réglementé et à titre accessoire des Euro-commercial papers. Le FCP pourra détenir plus de 5% en parts et actions d'OPCVM français ou étrangers coordonnés avec la Directive Européenne et à titre accessoire des OPCVM étrangers sans toutefois dépasser 10%.

Un risque de change existe pour un résident français.

Durée minimale de placement recommandée : supérieure à 2 ans.

DÉCOMPOSITION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2003 :



- Obligations zone Euro : 61,8 %
- Obligations hors zone Euro : 15,6%
- Convertibles zone Euro : 17,2%
- Convertibles hors zone Euro : 5,4%

Total de l'actif net : 69,81M€

PERFORMANCES* AU 31/12/03

Durée	Performance	Classement	Quartile
10 ans	103,50%	3^{ème} sur 30	1^{er}
8 ans	90,79%	3 ^{ème} sur 38	1 ^{er}
5 ans	53,86%	6 ^{ème} sur 62	1 ^{er}
3 ans	23,54%	12 ^{ème} sur 75	1 ^{er}
1 an	8,04%	12 ^{ème} sur 89	1 ^{er}

(Source Europerformance)

* Les performances passées indiquées ne préjugent en rien des résultats futurs.

VICTOIRE INTEROBLIG

MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Date de clôture de l'exercice :

30 septembre ou le dernier jour de Bourse de Paris du mois de septembre.

Valeur liquidative d'origine :

152 Euros.

Périodicité de calcul de la valeur liquidative :

Journalière.

Chaque jour de Bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions et les rachats parvenus jusqu'à 11 h 30 à l'établissement chargé de la centralisation sont effectués sur la base de la prochaine valeur liquidative. Les parts peuvent être divisées en dix millièmes de parts. Dans le cas de rachat et de souscription simultanés pour un même nombre de parts, la souscription correspondante s'effectue sur la même valeur liquidative que celle du rachat.

Commission de souscription maximale :

4% négociable.

Part acquise au FCP : néant.

Commission de rachat maximale :

Néant.

Frais de gestion :

0,70% H.T. maximum de l'actif net.

Frais maximum indirects :

Le fonds est exonéré de tout droit à l'entrée comme à la sortie dans l'OPCVM maître. Sur la gestion : 0,80% maximum H. T. des investissements effectués sur l'OPCVM maître.

Libellé de la devise de comptabilité :

Euro.